



Dictionnaire des théâtres du monde

Cachet

Rémunération d'un acteur pour une représentation. À l'origine, la prestation était constatée par l'apposition d'un cachet sur une feuille de présence ou un registre.

Courir le cachet, le cacheton, cachetonner, faire des ménages : être en quête de représentations épisodiques à défaut d'un engagement plus stable. Péjoratif dans la mesure où ces contrats précaires s'exécutent souvent « au pied levé », c'est-à-dire sans répétitions sérieuses.

La rémunération au cachet était la règle pour les artistes, qui n'étaient payés que lorsqu'ils jouaient. Ils devaient assurer gratuitement les répétitions. Ce n'est qu'à partir de 1958 qu'ils ont droit à une indemnité, et depuis 1967 qu'on doit les rémunérer au SMIC pendant ces répétitions. Le perfectionnement du travail théâtral a entraîné un allongement du temps des répétitions et, corrélativement, au moins dans le secteur public et subventionné, la généralisation de l'engagement au mois. Quel que soit le mode de calcul de la rémunération des acteurs, elle a le caractère d'un salaire (art. L.762.1 du Code du travail).

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-cachet>